

DECISION N° PCR / DA / 2019 / 015

**PORTANT AGREMENT DE LA SOCIETE INVICTUS CAPITAL FINANCE EN QUALITE
DE SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION (SGI)
SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA**

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil Régional") et son Annexe ;
- Vu** le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** l'Instruction n° 4/97 relative à l'agrément des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ;
- Vu** les délibérations du Conseil Régional en sa 31^e session extraordinaire du 29 novembre 2018 à Abidjan ;
- Vu** la levée de réserve constatée par le Secrétariat Général du Conseil Régional, en date du 11 janvier 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er}

La société INVICTUS CAPITAL FINANCE, société anonyme avec Conseil d'Administration, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le 23 avril 2018 sous le numéro SN-DKR-2018-B-11504, est agréée en qualité de Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 2

L'agrément de la SGI INVICTUS CAPITAL FINANCE est enregistré sous le numéro "SGI / 2019-02".

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément de la société INVICTUS CAPITAL FINANCE doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 4

La SGI INVICTUS CAPITAL FINANCE doit, dans le cadre de ses activités, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision d'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Côte (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 11 janvier 2019

Le Président



Mamadou NDIAYE

The stamp is circular with a double border. The outer border contains the text "Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers" at the top and "ABIDJAN 01" at the bottom. The inner circle contains the text "Le Président" at the top, "01 B.P. 1878" in the middle, and "ABIDJAN 01" at the bottom.